

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 11 MAI 2022**

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

Présents: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Rémy Neau

Excusés/Pouvoirs : Charles BARRIBAUD pouvoir à Véronique GILBERT, Jean-Pascal GUIOT pouvoir à Sébastien BERGUER, Arnaud Poirault pouvoir à Damien DAVIGNON

Date de la convocation : 5 mai 2022

Ordre du jour :

- **démission de l'adjoint technique contractuel**
- **vacances d'emploi auprès du Centre de Gestion/recrutement d'un adjoint technique territorial contractuel**
- **création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe**
- **Questions diverses**

Madame le Maire a ouvert la séance à 18H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• DEMISSION DE L'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Délibération : 029-11-05-2022

Madame Bertaux Léonie, adjoint technique contractuel, 6hs/semaine, à présenter sa démission à compter du 16 mai 2022 (dernier jour travaillé). Le délai légal de préavis de 2 mois a été ramené à un mois, en accord avec l'intéressée et les élus, sachant que Madame Bertaux exerce déjà une nouvelle activité (sujet abordé lors du conseil du 13 avril 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la démission de Madame Bertaux
- **RADIATION** des effectifs de la collectivité à compter du 17 mai 2022

Voix : 11 « Pour »

• VACANCES D'EMPLOI AUPRES DU CENTRE DE GESTION – RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL

Délibération : 030-11-05-2022

Une vacance d'emploi a été faite sur le site du Centre de Gestion suite à l'annonce de la démission de Madame Bertaux Léonie, recrutement d'un agent 6hs/semaine : réception de deux candidatures. Après étude de ces dernières, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** la candidature de Madame Serban Vacilica
- **ETABLISSEMENT** d'un contrat de travail pour une durée déterminée du 17 mai 2022 au 16 mai 2023 (emploi permanent dans une commune de moins de 1 000 habitants)
- **INVITE** Madame le Maire à signer le contrat de travail
- **AUTORISE** le remboursement de la visite médicale d'embauche du nouvel agent

La personne recrutée sera employée :

- en qualité de contractuel, temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6 heures semaines pour assurer les fonctions d'adjoint technique territorial : entretien du Logis de la forêt et de son hébergement, de la salle des Associations, de la mairie, et des espaces verts.
- catégorie hiérarchique C, affiliée à l'Ircantec
- indice brut 382, indice majoré 352
- attribution de l'indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE)
- contrat pour une durée de 1 an, du 17 mai 2022 au 16 mai 2023 (3 ans maximum et qui peut être renouvelé dans la limite d'une durée totale de 6 ans)
- période d'essai du 17 mai 2022 au 16 juin 2022

Voix : 11 « Pour »

• **CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Délibération : 031-11-05-2022

Le Maire de la commune de le RETAIL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, article 3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié (article 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu l'arrêté en date du 9 mars 2021, portant établissement des lignes directrices de gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels après avis du Comité technique en date du 3 février 2021;

Il est arrêté :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2022.

Personnel concerné est : PROTEAU Line : avancement de grade à compter du 1^{er} juin 2022

Part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus		
	Nombre agents susceptibles d'être promus (voir ci-dessus)	Nombre agents promouvables (voir tableau avancement)
Hommes :	0	0
Femmes :	1	1

Article 2 : un arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Voix : 11 « Pour »

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Invitation : les « Amis de la Nature » au lieudit la Martinière, organise le samedi 21 mai une journée « portes ouvertes » au gîte. Les membres du Conseil Municipal sont conviés à partager le verre de l'amitié à partir de 11h30.

Départ de l'adjoint technique contractuel : suite à la démission de Léonie Bertaux, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire un « pot de départ » le lundi 16 mai, 19h salle des Associations.

Wi-Fi au Logis de la Forêt : Sébastien Berguer, en charge du dossier, informe l'assemblée que des interventions sont prévues le 16 et 18 mai au Logis.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 19 mai 2022, 20h30 Salle des Associations

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à dix-neuf heures vingt.

La Présidente

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Excusé/Pouvoir

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT
Excusé/Pouvoir

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT
Excusé/Pouvoir